

**CREATION DE TROIS VESTIAIRES AU STADE PIERRE MOLLET - DECISION
MODIFICATIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juillet 1993 décidant la création de trois vestiaires supplémentaires au Stade Pierre Mollet,

VU le devis initial présenté lors du dépôt du dossier au Conseil Général de l'Essonne pour un montant de 706.200 F H.T.,

VU la nécessité de présenter un nouveau dossier d'un montant de 786.000 F H.T. correspondant aux besoins exprimés par l'ensemble des associations sportives,

VU le devis estimatif proposé par le cabinet d'architectes MARTUCCI-DELIGNY,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A LA MAJORITE DES VOIX (31 POUR - 3 Abstentions : Mme QUAINQUARD - M. PICARD - M. GAUTHIER)

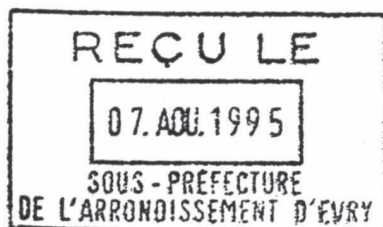
APPROUVE le nouveau dossier relatif à la création de trois vestiaires au Stade Pierre Mollet dont le montant estimatif est porté à 786.000 F H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne une subvention aussi élevée que possible pour le financement de cette opération

DIT que les dépenses seront prévues au budget de la commune, exercice 1996, chapitre 903-5-232-232-2.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Exécuté par le Maire compte
de la réception en Sous-Préfecture
et de la publication

7/08/95

5/08/95

Maire,

Pour le Maire
Le Maire délégué

N. LAMOTH

